COMMUNE **DE SEVRIER**HAUTE-SAVOIE



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2017

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel: mairie@sevrier.fr

-=-=-=

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS:

M. DUMOLARD Damien, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. PARIS Yves, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

PROCURATIONS:

Mme GURRET-BAGGIO donne pouvoir à M. BARAN Gabin

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 6 mars 2017.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire a fait part de la question écrite de M. FONTAINE au nom de la liste "Réussir Sevrier Ensemble", portant sur la zone Uc-oap qui comprend l'ancien terrain de football et dont ils souhaitent que cette surface soit conservée en espace vert en la protégeant par un zonage spécifique, dont le règlement y interdirait toute construction d'habitation. Cette question a été traitée avant les questions diverses.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES:

- Affectation du résultat du compte administratif 2016
- Budget primitif 2017
- Fiscalité 2017
- Demande de subvention au titre du FDDT 2017 : Travaux maison Dezirat PERSONNEL :
- Modification des modalités de versement de la prime dite de 13ème mois
- Protection fonctionnelle des agents

FONCIER-BAUX:

• Mise à disposition précaire et révocable de logements communaux

URBANISME - LOGEMENT SOCIAL:

• Portage EPF 74 route de Crêt Morens – Choix du bailleur social

ASSOCIATIONS:

- Convention d'objectifs et de financement : Sevrier Animation
- Gratuité du complexe d'animation pour Sevrier BD

GESTION DU DOMAINE PUBLIC:

- \bullet Avenant $n^\circ 2$ au bail commercial avec La Poste pour les locaux du Centre de tri postal de Sevrier
- <u>Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire</u> : Régie de recettes Pic et Plume
 - Questions diverses

FINANCES:

Affectation du résultat du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A CONSTATÉ les résultats 2016 du Budget Principal à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de 1 583 047.38 €
- 2) un Excédent d'investissement de 1 562 425.97 €

A AFFECTÉ

- * La somme de 1 562 425.97 € en excédent d'investissement reporté au compte 001
- * 1 383 047.38 € correspondant à une partie du résultat de fonctionnement 2016 au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017.
- * et finalement en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 de la section de fonctionnement 200 000 €.

• Budget primitif 2017

Après avoir rappelé le travail de la commission finances qui avait travaillé sur une hypothèse basée sur un déficit d'investissement et non un excédent, les membres de cette commission ont indiqué que certains travaux n'avaient pas été retenus lors des choix à faire parmi les propositions de la commission travaux et notamment l'extension de la terrasse du restaurant de la plage, l'éclairage Chemin des Communaux et l'installation de feux tricolores route du Col de Leschaux, et que cela

restait leur souhait, et ce, malgré cette nouvelle situation financière plus favorable. Il a également été indiqué que l'inscription budgétaire au chapitre 21 permettrait à la commission travaux de faire de nouvelles propositions ultérieurement si cela s'avérait nécessaire. Le Conseil a donc adopté le principe d'une inscription de plus de 128 000 € sur ce chapitre, notamment en voirie. Monsieur le Maire a par ailleurs informé le Conseil de la réception d'un courrier de la part de Teractem indiquant leur souhait de rachat de la propriété Dailloux pour la fin d'année 2017. Il a été précisé que cette somme serait réinvestie mais pas nécessairement sur le projet de l'Aviron, celui-ci étant couvert par le Budget Primitif 2017.

Finalement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A ADOPTÉ le budget primitif du Budget Général 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 6 098 600.00 € pour la section de fonctionnement
- 4 087 881.77 € pour la section d'investissement

• Fiscalité 2017

Considérant les orientations du budget communal pour l'exercice 2017 qui ont été exposées, Après avoir rappelé les conséquences de l'appartenance de la commune de Sevrier au Grand Annecy et notamment sur la FPU et sur la TH,

Après avis de la commission des finances en date du 20 mars 2017, et avoir rappelé les propositions de cette commission qui sont de geler cette année encore les taux communaux à leur niveau de 2016,

Monsieur le Maire a rappelé que le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé par l'Etat était de seulement 0.4 % pour 2017, alors que lors des années précédentes, on approchait les 1.5 % à 2%. Avec une augmentation de 1% des taux actuels, on pourrait par ailleurs anticiper sur certaines baisses des dotations de l'Etat et faire face aux besoins de financement des projets importants en cours de définition. Un débat s'engage sur l'opportunité d'une hausse d'impôt cette année, et sur le poids de la fiscalité parallèle héritée de la GEMAPI (neutre pour notre territoire en 2017 selon le Maire). Mme PRIEUR-DREVON milite plutôt pour une hausse régulière des impôts afin d'éviter une hausse brutale imposée par des circonstances particulières. Finalement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, a finalement décidé d'augmenter de 1% les taux communaux et donc de les porter à :

TH 11.92 % FB 13.03 % FNB 57.64 %

Demande de subvention au titre du FDDT 2017 : Travaux maison Dézirat

Rappelant que dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut subventionner divers travaux que la collectivité souhaite réaliser, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention à ce titre pour le financement de l'opération d'aménagement de la Maison Dézirat et pour le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Estimations des dépenses

Travaux maison + abords 1 167 000 €/ht
Frais maitrise œuvre, assistantes techniques 279 000 €/ht
Total HT opération 1 446 000 €/ht

Plan de financement prévisionnel :

Département FDDT	433 800 €	30%
Région (montant demandé)	578 400 €	40 %
Autofinancement	433 800 €	30 %

Monsieur le Maire a également informé le Conseil que ce projet pourrait, selon le Préfet, être éligible, en 2018, à la DETR.

PERSONNEL:

• Modification des modalités de versement de la prime dite de 13^{ème} mois

Le Conseil municipal a décidé d'approuver certaines modifications des conditions d'attribution concernant ce complément de rémunération dans le cadre de l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour tenir compte des conséquences de la politique de rattrapage consistant en un alignement sur le régime privé des taux de cotisation, retrouver l'équité entre les catégories de personnel et simplifier son calcul.

• Protection fonctionnelle des agents

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions de l'article 11 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 qui dispose, notamment, que « Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions et conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales, d'une protection organisée par la collectivité publique qui les emploie à la date des faits en cause ou des faits ayant été imputés de façon diffamatoire au fonctionnaire ».

Ce même article précise que « La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La collectivité publique est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs des menaces ou attaques la restitution des sommes versées au fonctionnaire intéressé. »

En conséquence de quoi, et conformément à la loi, dans le cadre d'une affaire d'outrage à des agents de la police municipale dépositaires de l'autorité publique, la commune de Sevrier va devoir procéder au paiement de sommes décidées par le tribunal aux agents concernés, et, pour pouvoir récupérer ces montants elle émettra à l'encontre de l'administré en cause un titre de recettes correspondant.

FONCIER-BAUX:

• Mise à disposition précaire et révocable de logements communaux

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions précaires et révocables pour l'occupation de logements communaux au profit de deux agents, conventions qui déterminent les conditions financières et les dates de ces occupations.

URBANISME - LOGEMENT SOCIAL:

• Portage EPF 74 route de Crêt Morens – Choix du bailleur social

Il a été rappelé que lors du conseil privé du 17 mars 2016 portant sur ce portage, avait été acté un engagement dans la limite de 100 000 € au maximum pour équilibrer cette opération tout en limitant

la production de logements à 8 sur la parcelle concernée, AN642. M. LYONNAZ a également rappelé que cette subvention sera déductible de la pénalité au titre de l'article 55 de la Loi SRU.

Par ailleurs et à ce stade, l'EPF 74 a informé la commune du fait que seul le bailleur social HALPADES s'est positionné sur un chiffrage prenant en compte une subvention d'équilibre de 100 000 €. Aussi, le Conseil municipal a décidé de solliciter HALPADES pour travailler sur un projet à 8 logements, lequel sera initialement présenté en commission d'urbanisme.

ASSOCIATIONS:

• Convention d'objectifs et de financement : Sevrier Animation

Conformément à la Loi sur le subventionnement des associations, le Conseil municipal a défini les termes qui régiront son aide financière à Sevrier Animation au travers d'une « convention d'objectifs et de financement » et a autorisé le Maire à signer ladite convention. Il a été précisé que le Conseil Municipal disposait de deux membres de droits, lesquels avaient été désignés au début du mandat, suite à des changements au sein du conseil il y a lieu de modifier ces deux membres. Il a été convenu de formaliser le changement de cette représentation, lors d'un prochain conseil.

• Salon de la BD 2017 : mise à disposition gratuite du complexe d'animation

Rappelant que la 5ème édition du SALON de la BD de SEVRIER aura lieu les 8 et 9 avril 2017, les membres du Conseil Municipal se sont interrogés sur le traitement des autres associations utilisant le complexe pour des manifestations ponctuelles, et notamment lors de la bourse aux skis. Il a été finalement convenu d'étudier une telle demande de gratuité lorsqu'elle se présentera de la part de l'association Ski Club Compétition de Sevrier. Enfin, le Conseil municipal a accepté, par 17 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, de mettre gratuitement à disposition de l'association Sevrier BD, le Complexe d'animation pour l'organisation de cette manifestation.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC:

• Avenant n°2 au bail commercial avec La Poste pour les locaux du Centre de tri postal de Sevrier

Monsieur le Maire a rappelé que la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) était le précédent bailleur des locaux sis « les Grands Vignobles » à Sevrier 74 320 à usage du centre de tri de la poste. Dans ce cadre, l'ancien EPCI louait à LOCAPOSTE, ce local, suivant un bail en date du 01/01/2013.

La CCRGLA ayant fusionné avec l'Agglomération d'Annecy au 01/01/2017, la commune de Sevrier a repris en pleine propriété le bâtiment dont dépendent les locaux loués.

Afin d'acter ce changement et régulariser cette situation administrative, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un avenant n° 2 au bail initial.

• Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : Régie de recettes du Multi Accueil Crèche Halte-Garderie « Pic et Plume »

Par décision du Maire n° 01/2017, et à la demande du Trésorier, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver a été porté à 10 000 € au lieu de 4 500 € précédemment.

M. METRAL-BOFFOD a souhaité savoir si la proposition de la commission finances concernant la micro-crèche avait été validée. Il a été répondu que cette subvention a bien été inscrite pour le montant proposé par la commission finances.

Question écrite de M. FONTAINE:

Rappelant sa question, M. FONTAINE a cité des exemples, et notamment sur la commune d'Annecy qui a classé ce type de périmètre en zone Uv, pour préserver les squares notamment. Il indique qu'il va donc inscrire cette demande au registre d'enquête publique. Monsieur le Maire a rappelé qu'il avait plutôt la volonté de classer cette parcelle en zone Ue, équipement public, classement qui semble avoir l'assentiment du Préfet. Le Conseil prendra position à l'issue de l'enquête publique.

• Questions diverses

Ecomusée: Mme TALIN a rappelé que les 24 et 25 mars dernier, l'Ecomusée avait organisé un Week-End bricolage pour la remise en état du musée et divers travaux et que la participation et l'état d'esprit étaient excellents. Elle tient à souligner le travail de cette association. Monsieur le Maire a également tenu à confirmer l'engagement de cette association.

Nuisances sonores : Mme TALIN s'est inquiétée, à l'approche de la saison estivale, des nuisances sonores susceptibles d'être générées par la programmation des activités des campings présents sur la commune. Elle souhaite savoir si ces derniers allaient être contactés pour leur indiquer les limites à ne pas franchir, notamment à partir d'une certaine heure de la soirée, et que 23h semblait être une heure convenable. Le Maire indique qu'un courrier leur sera adressé en ce sens.

Mise en œuvre d'un groupe de travail sur le « Bien vivre ensemble » : Mme PRIEUR-DREVON a indiqué qu'elle a évoqué ce groupe de travail au sein de la municipalité et elle souhaite l'élargir à l'ensemble du conseil sur la base du volontariat. Les thèmes susceptibles d'être abordés pourraient être le futur Centre, l'évolution de la restauration à l'école, la vie et le bien être ensemble etc...Elle fait appel à candidatures : Après un tour de table, le groupe de travail sera composé de :

C. MALAPLATE, M. POINTET, M. GENOT, G. GLABAY, A. PRIEUR-DREVON, M.P. ARRAULT, Y. VANHELMON, B. LYONNAZ et S. CHEDECAL.

Elections présidentielles 2017 : M. FALCONNET indique qu'il manque des personnes pour finaliser l'organisation des bureaux de vote.

Organisation d'un séminaire pour les membres du Conseil municipal: Face aux délais et à la difficulté de trouver une date le samedi, il a finalement été décidé de fixer la date au lundi 15 mai de 19 h 00 à 22 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 10.

SEVRIER, le 5 avril 2017

LE MAIRE,

Jacques REY